

RÉFECTION DES COUVERTURES

Lorsque viendra le moment de changer vos bardeaux, vous devrez prendre la décision soit d'éliminer les anciens, soit de poser les bardeaux neufs directement par-dessus les vieux. La réponse dépend des circonstances. Même si chaque toit doit être examiné individuellement, vous pouvez vous fier à certains principes qui vous aideront à prendre une décision bien informée.

Vous devrez probablement éliminer les vieux bardeaux dans les cas suivants:

- Si l'inspection du toit révèle la présence de bois pourri ou déformé, ou de grands écarts entre les planches du support. Toutes les planches pourries ou endommagées doivent être remplacées avant la pose des bardeaux neufs. (Pour obtenir le meilleur résultat, vous voudrez peut-être envisager de recouvrir les supports en planches d'une couche de contreplaqué d'au moins 3/8 po avant de poser les bardeaux neufs).
- Si le toit supporte déjà plus de deux couches de bardeaux. La plupart des toits, de par leur conception, peuvent porter le poids de trois couches de bardeaux (compte tenu des charges de neige). Tous les toits devraient facilement supporter le poids de deux couches de bardeaux.
- Si la charpente du toit manifeste des signes de fléchissement au niveau du faîte ou des fermes. Si le toit ne semble pas droit ni solide, vous aurez intérêt à faire inspecter la charpente par des professionnels qui pourront en déceler les défauts.
- Si les bardeaux en place sont en si mauvais état et si déformés qu'on ne pourrait aplanir toutes les zones relevées suffisamment pour que la couche de bardeaux neufs repose bien à plat.

Dans certains cas, il n'est pas nécessaire d'éliminer les vieux bardeaux avant de poser les neufs ; si votre toit ne comporte qu'une seule couche de bardeaux, qui reposent bien à plat, et si le support est en bon état, il ne sera pas nécessaire d'éliminer les anciens bardeaux. Non seulement la couche du dessous (même ancienne et usée) constituera un toit secondaire pour les nouveaux bardeaux, mais vous n'aurez pas à enlever les vieux bardeaux et à vous en débarrasser, avec les frais que ces opérations entraînent. Avant de prendre votre décision définitive toutefois, nous vous suggérons de vérifier auprès de la direction départementale de la construction, pour vous assurer que vous ne transgressez aucun code de bâtiment. En outre, il importe de penser à la forme et à la dimension des anciens et des nouveaux bardeaux, car avec certaines combinaisons, le contour des anciens bardeaux peut se transmettre à la couche des bardeaux neufs.

(Suite au verso)

Même si les bardeaux ne constituent pas un danger pour l'environnement, remplir inutilement les dépotoirs est une gêne pour la collectivité. À l'heure actuelle, de nombreuses compagnies font des recherches sur les moyens de recycler les vieux matériaux de couverture pour les transformer en d'autres produits. La prochaine fois que votre toit devra être remplacé, il est possible que des techniques existent pour recycler plus facilement ces bardeaux plutôt que de les jeter.

Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.